

Image not found or type unknown



Peut-on revendiquer une créance connue mais après jugement

Par **FranceSud**, le **29/05/2010** à **19:51**

Bonjour,
Affaire juridiction de proximité
En litige avec un fournisseur Internet pour dysfonctionnement... une créance de 19 € litigieuse subsiste.
Le fournisseur ne soulèvera pas la créance lors de l'audience sur dysfonctionnement. Il succombe à la procédure.
Question
Peut-il la revendiquer après jugement ?
N'était-il pas contraint à l'unicité d'instance comme au prud'homme ?
Merci par avance Cordialement